

Process de certification

Shiatsu animalier (équien et/ou canin)

Ce document définit les modalités minimales que chaque organisme de formation (OF) doit respecter pour permettre la validation du **certificat fédéral de praticien shiatsu équin** (ou canin) par la FFST.

Chaque OF est libre de son programme pédagogique et de ses modalités d'évaluation, sous réserve du respect du référentiel de formation praticien shiatsu animalier FFST.

Prérequis

Dès le début de la formation, l'OF

fait signer au stagiaire le **code de déontologie FFST** et en conserve une copie,
informe le stagiaire des **modalités d'évaluation** prévues tout au long du cursus.

Chaque année, le stagiaire

remet à l'OF, **5 études de cas** comportant chacune au minimum 3 séances,
doit être à **jour de sa licence FFST**

Modalités d'évaluation

Tout au long du cursus, nous préconisons fortement de mettre en place une évaluation continue afin de permettre au stagiaire de progresser et de préparer l'examen final dans les meilleures conditions.

Cela peut être sous forme de quizz en distanciel pour certaines parties théoriques.

L'OF remet au stagiaire, à minima, un compte-rendu annuel des contrôles de connaissances théoriques et de pratique.

L'OF est libre de déterminer ses propres modalités et outils de validation.

Pour l'évaluation en fin de cursus, les épreuves doivent être conformes au référentiel formation FFST.

La théorie peut être évaluée par les formateurs de L'OF. En revanche pour l'épreuve pratique, cela doit être effectué par au moins un examinateur externe à l'OF, formateur ou praticien certifié FFST, installé depuis plus de 2 ans.

Libre à l'OF d'organiser ou non des examens de passage d'une année à l'autre.

L'OF doit envoyer une convocation aux épreuves suffisamment à l'avance.

Si l'épreuve pratique se déroule en session avec plusieurs candidats, procéder par tirage au sort pour attribuer les receveurs.

Evaluations requises, conformément au référentiel formation, pour la validation du certificat

Théorie :

Anatomie de l'animal (épreuve écrite en présentiel, préconisée en fin de première année)

MTC,

à minima une épreuve écrite en présentiel de 2 à 3h,

peuvent être comptabilisés en plus, des contrôles intermédiaires (Quizz ou autres) sur la dernière année

Définition du shiatsu,

La théorie écrite doit comporter une question permettant au stagiaire de définir le shiatsu sans termes médicales, ni thérapeutiques et respectant notre lexique de vocabulaire.

Pratique :

Une mise en situation réelle avec un propriétaire et son animal avec une séance complète est préconisée.

L'épreuve doit se dérouler avec un animal et son propriétaire inconnus du stagiaire.

En plus des éléments MTC de pratique cités dans le référentiel formation, devront être évaluées les capacités suivantes :

Accueil du propriétaire,
présentation du déroulement de la séance,
questions préalables
(pour déceler d'éventuelles contre-indications, attentes éventuelles du propriétaire),
savoir donner une définition claire du shiatsu

Déroulement de la séance,
approche, gestion et respect de l'animal, attitude en phase avec l'élément de l'animal,
règles de sécurité, environnement adapté, positions adaptées,
gestion du propriétaire
adaptabilité en fonction des capacités et réactions de l'animal
stratégie de la séance

Fin de séance,
bilan au propriétaire, cohérent avec la séance, clair sans termes MTC ni thérapeutiques,
conseils apportés (repos après séance, reprise du travail, exercices, ,,,)

Attitude globale du stagiaire,
gestion du stress,
présentation, tenue et chaussures adaptées,
capacité à s'exprimer clairement
respect du code de déontologie

Toutes ces capacités à être praticien, notamment respect du code de déontologie, de la terminologie et une définition correcte du shiatsu doivent avoir un poids tout aussi important dans l'évaluation que la pratique en elle-même.

Mémoire ou études de cas :

Afin de permettre aux stagiaires d'aller au bout de leur certification avec un minimum de stress qui peut être dû pour certains au rédactionnel d'un mémoire, nous proposons 2 options à leur choix :

- Remise d'un mémoire de fin de formation, sur un sujet de leur choix, comportant au moins 5 études de cas ayant reçu au minimum trois séances chacune.
- Remise de 8 études de cas, ayant reçu au minimum trois séances chacune, démontrant la mise en pratique des connaissances acquises durant la formation.

Pour être reçu le stagiaire devra avoir obtenu les notes minimales définies par L'OF aux 4 épreuves suivantes :

Théorie anatomie,
Théorie MTC,
Pratique,
Mémoire ou études de cas.

Libre à l'OF de créer des sous divisions par thèmes ou matières pour les épreuves de théorie en anatomie ou MTC. Ce qui peut permettre de ne faire repasser que des matières non acquises en cas d'échec.

L'OF remettra au stagiaire un compte-rendu global d'évaluation qui devra comporter les indications suivantes :

Nom de l'OF
Nom, prénom du stagiaire
Nom des examinateurs pour chaque épreuve
Les mentions, reçu ou échec, à la certification de praticien ainsi que pour chaque épreuve avec la note obtenue et celle à obtenir pour être reçu
Pour la théorie, en cas de sous-division par matière, indiquer chaque note ainsi que la note globale
Pour la pratique un compte-rendu détaillé rédigé par l'examineur externe
Commentaires éventuelles
Mention attestant que l'OF a bien reçu 5 études de cas (de 3 séances) chaque année de formation

En cas d'échec, il sera proposé de repasser les épreuves non validées, ainsi que des possibilités de redoublement partiel ou total selon les résultats obtenus.

La sous-division d'épreuve en théorie peut permettre de cibler les modules de rattrapage éventuel.

Validation du Certificat Fédéral de praticien Shiatsu équin (ou canin) par la FFST

Rappel prérequis :

Le stagiaire doit être à **jour d'adhésion à la FFST** tout au long de son cursus.

L'OF doit également être à **jour d'adhésion et de son accréditation FFST**.

Pour valider la certification, l'OF doit **fournir à la FFST le compte-rendu global d'évaluation**.

L'OF doit archiver toutes les épreuves avec corrections et notations, les études de cas annuelles, le mémoire ou études de cas de fin de formation et pouvoir les fournir à la FFST sur demande ainsi que le code de déontologie signé par le stagiaire.

La FFST délivrera un « certificat fédéral de pratique du shiatsu équin » (ou canin) FFST.

Certificat émis par la FFST, unique dorénavant pour tous certifiés.

Libre à l'OF d'établir, en plus, son propre modèle de certificat s'il le souhaite mais qui ne sera pas validé par la FFST.

En animalier, la FFST valide deux types de certification distinctes :

Certificat fédéral de pratique du shiatsu équin
et Certificat fédéral de pratique du shiatsu canin

Pour obtenir le certificat en shiatsu canin,

soit les stagiaires ont suivi un cursus complet spécifique canin,

soit ce sont des praticiens équins certifiés qui ont suivi un cursus complémentaire spécifique canin en plus des trois années (process passerelle shiatsu équin / canin).

Dans ce cas l'OF doit organiser un examen pratique canin, une épreuve théorique d'anatomie et MTC adaptée canin, réceptionner 5 études de cas (de 3 séances) et remettre à la FFST le compte-rendu d'évaluation.